



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant(e) De Vie aux Familles

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	11
Fiche compétence professionnelle	17
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	47
Glossaire du REAC	49

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	3/52

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

En 2010, le TP « ADVF » révisé présente la même configuration en trois activités types que la version antérieure du titre (Arrêté du 6 juin 2006 paru au J.O.: 04/07/2006.). Elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

L'observatoire de l'ANSP (Agence Nationale des Services à la Personne) constate la poursuite du développement du secteur en termes de création annuelle d'emplois.

Ce marché se caractérise par une politique de transfert de la prise en charge, allant du collectif vers le domicile dans un contexte d'augmentation de l'âge moyen des personnes âgées (Plan Vieillessement 2030) et de nombre insuffisant des structures accueillant les enfants alors que le taux de natalité s'accroît.

Fin 2009 est publié le rapport au Premier Ministre : Pour une « simplification de l'offre de certifications » dans le champ des services aux personnes fragiles. Ce rapport, résultat d'un travail conduit par le Président de la CNCP, Georges Asseraf, avec les principaux certificateurs et représentants professionnels du secteur, rend compte d'une construction commune de référentiels d'activités et de compétences visant à simplifier l'offre de certification, les parcours de formation, les démarches de VAE et de mobilité.

Ces données et les enquêtes menées par le bureau d'études de l'AFPA auprès des professionnels du secteur confortent la structuration de l'emploi et permettent d'actualiser les intitulés des activités types et des compétences.

Tableau des activités

Ancien TP	Nouveau TP
Assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne	Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile	Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
Assister les personnes dans leurs tâches domestiques	Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	5/52

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien	1	Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
		2	Organiser avec la personne les actes à accomplir
		3	Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais
		4	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
		5	Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation
2	Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile	6	Etablir le contact, communiquer et assurer le relais des parents
		7	Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
		8	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
		9	Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
		10	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas
3	Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas	11	Etablir une relation professionnelle lors des interventions
		12	Organiser avec la personne les tâches domestiques
		13	Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
		14	Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
		15	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	6/52

FICHE EMPLOI TYPE

Assistant(e) De Vie aux Familles

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites "fragilisées" comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite.

Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.

L'ADVF assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il (elle) favorise l'autonomie des personnes aidées. Il (elle) intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques (domestiques, biologiques, psychosociaux, routiers ou liés à l'activité physique). En cas d'urgence, il (elle) applique des consignes de sécurité. Il (elle) intervient dans un champ de compétences bien défini en veillant à ce que les limites ne soient pas dépassées.

L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée qu'elle soit adulte ou enfant, et/ou avec la famille. S'il a un encadrant, il (elle) lui rend compte régulièrement. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile. Il peut être amené à alerter des services d'urgence.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont variables et souvent en discontinu. Le travail peut s'effectuer entre midi et 14 heures, le soir ou le 'week-end'. Les déplacements sur les différents lieux d'intervention peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est souvent nécessaire en milieu rural ou dès lors que les transports en commun ne sont pas assurés. Il (elle) travaille avec des clients parfois en difficulté physique ou psychique (personnes en fin de vie par exemple).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Cet emploi appartient aux métiers dits des Services A la Personne (SAP).

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives (dans la suite du document, lorsque le terme « domicile » est utilisé, il désigne le lieu de vie privée des personnes aidées). Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire, l'employeur étant alors la personne aidée ou en mode prestataire, les employeurs étant les associations ou les entreprises d'aide à domicile.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Aide à domicile

Auxiliaire de vie
Dame de compagnie
Garde à domicile
Garde d'enfants.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	7/52

Selon les modalités définies par arrêté relatif au titre professionnel ADVF, liens avec :

- CAP assistant technique en milieu familial et collectif
- BEP carrières sanitaires et sociales
- Mention complémentaire aide à domicile
- CAP petite enfance
- BEPA option services aux personnes
- DEAVS diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- DEAMP diplôme d'Etat aide médico-psychologique
- DEAF diplôme d'Etat d'assistant familial
- DEAS diplôme d'Etat d'aidesoignant
- DEAP diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	8/52

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
Organiser avec la personne les actes à accomplir
Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à l'alimentation
2. Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
Etablir le contact, communiquer et assurer le relais des parents
Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillement, des repas
3. Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas
Etablir une relation professionnelle lors des interventions
Organiser avec la personne les tâches domestiques
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison)
Organiser l'intervention en accord avec la personne ou les parents des enfants
Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail
S'auto-évaluer

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Néant.
Code(s) NSF :
330 t - Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

K1302 Assistance auprès d'adultes
K1303 Assistance auprès d'enfants
K1304 Services domestiques
K1305 Intervention sociale et familiale

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	9/52

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'ADVF assiste les personnes ne pouvant accomplir seules les actes essentiels du quotidien, afin de maintenir leur autonomie et leur permettre ainsi de continuer à vivre à leur domicile.

L'ADVF apporte un soutien physique et moral aux personnes en établissant une relation professionnelle avec elles, en adaptant son intervention en fonction de leur état, de leurs besoins et des demandes parfois multiples (autres professionnels, familles...).

L'ADVF organise son travail d'aide à l'alimentation, aux déplacements, aux soins d'hygiène, de confort et de bien être, à la vie sociale et relationnelle en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'ADVF utilise les matériels, équipements et produits disponibles au domicile y compris le matériel spécialisé (lit médicalisé, lève personne, etc.). En fin d'intervention, il (elle) échange avec la personne sur les actes accomplis et renseigne éventuellement le cahier de liaison.

L'activité s'exerce sur le lieu de vie des personnes, que ce soit au domicile ou lieu de vie privé en collectivité.

L'ADVF fait preuve à la fois d'autonomie et de réactivité tout au long de son intervention en s'adaptant au mode de vie de la personne et en mettant en œuvre les principes de prévention des risques et de sécurité au travail.

Il est de la responsabilité de l'ADVF de travailler dans le respect des limites de ses compétences et du cadre de l'intervention.

La durée, la fréquence, la nature des principales interventions sont déterminées par contrat, et/ou par des prescriptions médico-sociales et s'inscrivent éventuellement dans le règlement intérieur de l'entreprise.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Le travail de nuit et de fin de semaine est possible. Les horaires sont variables et peuvent être en discontinu. L'ADVF peut parfois être confronté(e) à des situations difficiles (fin de vie de la personne aidée,...).

L'ADVF s'inscrit dans une chaîne d'intervenants et tient compte des consignes et des données fournies par le cahier de liaison. Il (elle) est également en relation avec la famille, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et des services sociaux et avec d'autres prestataires de services tels que le coiffeur ou le porteur de repas à domicile.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	11/52

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
Organiser avec la personne les actes à accomplir
Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison)
Organiser l'intervention en accord avec la personne ou les parents des enfants
Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail
S'auto-évaluer

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	12/52

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'ADVF intervient à domicile pour assurer la garde des enfants et des bébés et prendre le relais des parents, qu'il s'agisse de gardes régulières ou d'interventions plus ponctuelles.

L'ADVF établit une relation professionnelle avec l'enfant et ses parents. Il (elle) organise son travail en fonction des besoins des enfants et adapte son intervention aux habitudes et mode de vie de la famille ainsi qu'aux circonstances du moment en respectant le cadre contractuel. Il (elle) intervient au niveau du lever et coucher, des repas, de la toilette et de l'habillage, des activités en consolidant à ces occasions les apprentissages de base des enfants et en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Dans toutes ses tâches, l'ADVF utilise les matériels, produits, équipements disponibles au domicile de la famille. Tout au long de son intervention, l'ADVF fait preuve de vigilance, prévient les situations de danger pour les enfants et lui (elle)-même et réagit aux situations d'urgence. A son arrivée comme à son départ, il (elle) veille à assurer les transitions relationnelles tant pour le bien-être de l'enfant que pour assurer une relation de qualité avec les parents ou les autres intervenants.

L'activité s'exerce au domicile des enfants dans le respect des habitudes de la famille. L'intervention peut s'effectuer auprès d'enfants d'une même famille ou de deux familles dans le cas d'une garde partagée. L'ADVF fait preuve à la fois d'autonomie et de réactivité tout au long de son intervention en s'adaptant aux circonstances du moment et aux recommandations des parents en mettant en œuvre les principes de prévention des risques au travail et de protection de la santé. Il est de la responsabilité de l'ADVF de travailler dans le respect des limites de ses compétences et du cadre de l'intervention.

La durée, la fréquence des interventions, la nature des principales tâches à effectuer sont déterminées de façon contractuelle. Les horaires sont variables, souvent décalés, éventuellement la nuit et en fin de semaine.

L'ADVF est en relation avec la famille de l'enfant, éventuellement avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association et le cas échéant avec le médecin ou les services sociaux. Il (elle) peut être amené(e) à transmettre des informations dans le cadre des accompagnements hors domicile, par exemple à l'école, au club de loisirs, chez le dentiste, etc.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	13/52

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir le contact, communiquer et assurer le relais des parents
Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison)
Organiser l'intervention en accord avec la personne ou les parents des enfants
Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail
S'auto-évaluer

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	14/52

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 3

Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'ADVF intervient au domicile des personnes afin de les aider dans l'entretien courant de leur cadre de vie.

L'ADVF effectue les tâches domestiques courantes tant au niveau du logement et du linge que de la préparation des repas et de la réalisation des courses. L'ADVF est attentif (ve) à la personne et peut l'associer à la réalisation de ces tâches lorsque celle-ci le souhaite et en a les capacités. L'ADVF travaille avec les équipements du domicile, prend le temps de s'informer des notices d'utilisation des matériels, veille à ne pas gaspiller et à respecter l'environnement. L'ADVF vérifie l'état des lieux avant de prendre congé et rend compte à la personne ou à la famille de sa prestation. Il (elle) remonte les informations nécessaires à sa hiérarchie, aux relais appropriés, ou aux autres professionnels le cas échéant. Pour conduire cette activité l'ADVF adopte, selon le contexte, une posture de service ou d'aide dans le respect du cadre contractuel et réglementaire. L'intervenant(e) s'adapte au mode de vie et aux demandes de la personne tout en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé. La diversité des situations requiert une organisation et une réactivité permanentes.

Les horaires sont variables et souvent en discontinu. La durée, la fréquence des interventions, la nature des principales tâches à effectuer sont déterminées par contrat, par fiches d'intervention complétées éventuellement par le règlement intérieur de l'entreprise.

L'ADVF travaille en autonomie au domicile des personnes, souvent en leur présence, en évaluant les temps requis et en s'organisant en conséquence. Il est de la responsabilité de l'ADVF de travailler dans le respect des limites de ses compétences et du cadre de son intervention.

L'ADVF intervient le plus souvent en relation avec la personne aidée et/ou en contact régulier avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association.

Il (elle) peut être amené(e) à transmettre des informations concernant d'autres professionnels (prise électrique défectueuse, fuite d'eau, etc.), par écrit aux relais appropriés.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	15/52

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle lors des interventions
Organiser avec la personne les tâches domestiques
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison)
Organiser l'intervention en accord avec la personne
Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail
S'auto-évaluer

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVf	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	16/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Instaurer et développer une relation respectueuse des personnes afin de prendre en compte leur situation spécifique, leur apporter une réponse personnalisée, de qualité et conforme au cadre d'intervention établi. Communiquer avec l'entourage familial ou professionnel afin d'assurer une continuité de service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce lors de la prise de contact avec la personne aidée et éventuellement son entourage et lors de chaque arrivée et chaque départ. La relation professionnelle de qualité reste présente pendant toute la durée de l'intervention.

Critères de performance

Le rôle est expliqué à la personne

Les éléments de la situation sont identifiés (entourage, difficultés, besoins, souhaits, habitudes, locaux, matériel, autres intervenants ou professionnels, éventuelles sources de danger).

Le fond et la forme de l'échange favorisent une relation de confiance.

Avant le départ, le niveau d'attente et de satisfaction de la personne est évalué (démarche qualité).

Le cahier de liaison est renseigné (si nécessaire).

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites de compétences

Connaissance de l'éthique du métier (bien traitance, etc.)

Connaissance des publics aidés (repères sur le vieillissement, l'autonomie, la dépendance, les handicaps et la maladie, les principales pathologies).

Connaissance de la prévention des risques physiques, biologiques, psychosociaux, routiers

Connaissance des dispositifs d'aide à la dépendance.

Connaissance des techniques de base de la communication (verbale et non verbale).

Connaissance des techniques de base de la communication écrite

Respecter les règles de discrétion professionnelle.

Respecter les références culturelles et culturelles de la personne.

Instaurer une relation professionnelle positive (écoute active, empathie) avec les différents interlocuteurs (personne, entourage, autres professionnels)

Négocier dans le cadre de ses attributions

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention

Faire face à une personne agressive ou opposante

Evaluer avec la personne, à chaque départ, l'intervention dans une démarche de qualité (niveau d'attente et de satisfaction de la personne)

Auto-évaluer sa prestation

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	17/52

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2**

Organiser avec la personne les actes à accomplir

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au début de chaque intervention, identifier les différentes tâches à effectuer, leurs priorités en tenant compte des demandes et besoins de la personne afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en début d'intervention, en fonction du degré de dépendance très variable des personnes, des caractéristiques des différents environnements (dans et hors domicile, équipement, matériel à disposition, etc.), de la présence éventuelle d'autres intervenants et enfin des imprévus.

Critères de performance

Le plan d'action est validé par la personne aidée
Les tâches sont préparées (tenue professionnelle, espace aménagé, matériel rassemblé).
L'enchaînement des tâches est logique
Les imprévus sont pris en compte
La remise en état des lieux est assurée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance des publics aidés (repères sur le vieillissement, l'autonomie, la dépendance, les handicaps et les principales pathologies)
Connaissance de la prévention des risques physiques, biologiques, psychosociaux, routiers
Connaissance des mobiliers et équipements techniques d'aide.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
Connaissance des principes du développement durable

Evaluer ses durées de réalisation des tâches
Se repérer dans le temps et dans l'espace.
Planifier son travail en tenant compte des demandes et besoins de la personne

Observer – écouter – dialoguer – expliciter

Analyser sa pratique pour la faire progresser (efficacité, sécurité, économie de temps, de gestes et de matériel, qualité de la relation, respect de l'intimité)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	19/52

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3**

Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Exercer une vigilance constante sur la personne et son environnement afin d'anticiper les risques d'incidents ou d'accidents. En situation d'urgence, intervenir de façon professionnelle afin de sécuriser les personnes et l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce aussi bien au domicile de la personne qu'à l'extérieur, durant toute l'intervention. Dans tous les cas d'urgence, il (elle) alerte l'interlocuteur approprié qui prendra le relais.

Critères de performance

Les propositions concernant la prévention des risques sont adaptées à l'autonomie de la personne.
La sécurisation de la personne et de son environnement est effectuée.
La réaction face aux situations d'urgence est adaptée.
Les procédures d'urgence sont connues.
Les interlocuteurs compétents sont identifiés.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance des risques liés aux pathologies, aux handicaps.
Connaissance de base sur les conduites addictives et la maltraitance.
Connaissance du rôle de l'ADVF et de ses limites de compétences, du cadre légal(déclaration d'accidents).
Connaissance des risques domestiques (notamment des chutes) en fonction des dépendances
Connaissance des risques liés à l'activité physique (aide à la mobilité et à l'hygiène)
Connaissance des risques psychosociaux (stress, harcèlement, injonctions paradoxales, violences, dépendance affective, accompagnement de fin de vie et de pathologies graves, démences séniles...)
Connaissance du rôle des différents intervenants ou relais : secouriste, Samu, pompiers, police, services sociaux, associations ou institution, encadrant).
Connaissance des principales situations d'urgence et conduites à tenir (saignement, étouffement, malaise, brûlure, etc.)

Observer la personne et son environnement.
Savoir repérer des changements de comportement, des signes de maltraitance
Estimer la gravité d'une situation.
Proposer des mesures correctives.
Rassurer la personne et/ou l'entourage.
Mettre en œuvre des gestes de premiers secours si nécessité d'une intervention immédiate (chute, malaise, blessure, ;.).
Savoir alerter de manière adaptée
Déclencher des procédures d'urgence (chute, malaise)

Etre attentif et à l'écoute de la personne

Utiliser les outils de recherche d'information (téléphone, Internet, minitel).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	21/52

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4**

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Proposer et encourager la personne à s'associer aux activités, en tenant compte de ses besoins, souhaits et possibilités afin qu'elle développe ou maintienne ses capacités physiques et morales.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce tout au long de l'intervention. Le contexte diffère selon le mode de vie, les moyens matériels, le degré d'autonomie, l'environnement de la personne aidée.

Critères de performance

Le langage est adapté.
La personne est systématiquement associée.
La personne est stimulée et encouragée en fonction de ses désirs et capacités
Les aides existantes sont portées à la connaissance de la personne
L'environnement est aménagé en accord avec la personne pour favoriser son indépendance.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance des publics et des pathologies.
Connaissance des notions de dépendance, de perte d'autonomie, (GIR, tutelle, etc.)
Connaissance de l'accompagnement en fin de vie

Connaissance de l'approche de technique d'animation et de stimulation sensorielle et intellectuelle notamment avec des personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou apparenté
Connaissance des mobiliers et équipements techniques d'aide.
Connaissances des personnes ressources pouvant faciliter les liens relationnels et les sorties.
Connaissance du rôle de l'ADVF, de ses limites de compétences.

Assister la personne dans ses démarches administratives
Communiquer par écrit.

Etre à l'écoute de la personne.
Se centrer sur le confort moral et physique de la personne aidée (humanité, etc.)
S'exprimer oralement dans un langage adapté.
Savoir accorder son expression verbale et non verbale (congruence)
Veiller à maintenir chez la personne, l'envie de faire, de prendre soin d'elle-même, de participer, d'avoir une vie sociale.
Encourager sans émettre de jugements
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne.
Maintenir la distance professionnelle.

Analyser sa pratique.
Utilisation d'outils de recherche d'information (téléphone, Internet) pour faciliter les démarches administratives.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	23/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5

Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillement, aux déplacements, à l'alimentation

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Assister la personne dans les actes essentiels du quotidien (habillement, déshabillage, aide à la toilette, alimentation, déplacement) en veillant à son confort, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et des limites de compétences de son champ d'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la compétence est déterminée par les degrés de dépendance très variables des personnes aidées, de leurs habitudes de vie et des environnements (dans et hors domicile, équipement, matériel à disposition, etc.)

Lorsque du personnel soignant intervient, l'ADVF apporte son aide au professionnel.

Critères de performance

Le confort de la personne aidée est privilégié

Les règles d'hygiène, de sécurité et le cadre de l'intervention sont respectés

L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées

L'aide aux transferts et déplacements respecte les principes de mobilisation des personnes

Les règles diététiques de base et le suivi des régimes sont encouragés tout en respectant la volonté de la personne

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et de ses limites de compétences

Connaissance des publics et des pathologies.

Connaissance de la prévention des risques liés aux transferts, à l'hygiène (risques biologiques, infectieux/viraux, parasitaires, alimentaire, etc.)

Connaissance des bases de la diététique et des principaux régimes médicaux (diabète, hypercholestérolémie).

Connaissance des bases de l'hygiène de vie (sommeil, etc.)

Connaissances des gestes et techniques de manutention et de déplacement des personnes avec ou sans matériel spécialisé

Connaissance des techniques d'aide à la toilette et à l'habillement/déshabillage

Connaissances concernant le corps, l'intimité et la dimension affective de l'aide

Connaissances des techniques de communication auprès des personnes désorientées (humanité, etc.)

Aider la personne à l'habillement et déshabillage

Aider à la toilette (hors prescription médicale)

Respecter la pudeur et l'intimité des personnes.

Aider aux déplacements (transfert lit fauteuil, fauteuil roulant, etc.)

Utiliser les aides techniques (lève-personne, verticalisateur, etc.)

Adapter les textures et prévenir les fausses routes

Aider à la prise de médicaments (utilisation de pilulier, selon réglementation en vigueur)

Aider la personne à s'alimenter

Lire les notices et modes d'emploi des équipements

Observer, écouter, expliciter, demander la participation.

Etre attentionné(e) tout en maintenant une distance professionnelle.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	25/52

Analyser sa pratique.
Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	26/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Etablir le contact, communiquer et assurer le relais des parents

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Echanger des informations et dialoguer avec les parents afin de définir le cadre de l'intervention et instaurer une relation professionnelle de confiance avec la famille. Veiller à assurer les transitions de l'intervention tant pour le confort de l'enfant que pour maintenir une relation de qualité avec les parents.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence dépend des fréquences, les durées et les contenus de l'intervention contractualisés, du fait qu'il s'agit d'une même famille ou d'une garde partagée, des structures familiales, modes de vie et attentes différents.

Critères de performance

Le rôle est expliqué aux parents et aux enfants dans un registre adapté.
Les éléments de la situation sont identifiés (habitudes familiales, points clés éducatifs des parents, consignes de travail, locaux et matériel, éventuelles sources de danger).
Les informations sur la conduite à tenir en cas de maladie, incident, accident et les marges d'initiative de l'ADVF sont identifiées dans le cadre des autorisations.
La communication favorise l'établissement d'une relation de confiance et de qualité.
Le départ des parents (ou adultes responsables) et leur retour sont facilités.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du public : la famille, l'autorité parentale, les droits des enfants, la protection sociale de la famille

Connaissance des dispositifs d'aide à la garde d'enfant.

Connaissance des spécificités du travail à domicile et de la prévention des risques dans l'activité professionnelle (physique, biologique, psychosociaux, routier)

Connaissance du rôle de l'ADVF et de ses limites de compétences.

Connaissance des techniques de communication (verbale et non verbale, écrite)

Recueillir les informations nécessaires : horaires, consignes, habitudes, conduite à tenir en cas d'urgence ou d'imprévu,

Négocier dans le cadre de ses attributions

Rendre compte oralement ou par écrit.

Gérer les séparations (départ et retour des parents) afin d'assurer une continuité dans la relation avec les enfants.

Respecter les références culturelles et culturelles de la famille et ses principes éducatifs.

Se présenter, écouter, questionner, reformuler, se montrer disponible.

Etablir une relation de confiance avec les parents : agir avec tact, tenir compte de leurs appréhensions, rassurer, utiliser un langage adapté, accepter les différences de point de vue et de pratiques.

Savoir faire face au refus, à l'opposition

Faire preuve d'autorité adaptée et mesurée

Analyser sa pratique.

Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	27/52

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7**

Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier les tâches à effectuer, les activités et planifier le travail en respectant le rythme de chaque enfant, besoins et possibilités afin d'optimiser dans le temps alloué, la qualité de la prestation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en début d'intervention : l'organisation à mettre en place varie selon le nombre et l'âge des enfants dont l'ADVf a la charge, selon les moments de la journée, l'environnement (même famille ou garde partagée).

Critères de performance

L'organisation du travail est définie en accord avec les parents.
La planification tient compte des âges, rythmes et besoins de chaque enfant
Les tâches sont préparées (tenue professionnelle, espace aménagé, matériel rassemblé)
Les besoins des enfants sont satisfaits dans les temps.
Les tâches effectuées tiennent compte de la présence et des rythmes des enfants.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du développement psychomoteur de l'enfant : les besoins en fonction de l'âge (sommeil, alimentation), activités.

Connaissance des techniques de communication (verbal, non verbal)

Hiérarchiser et planifier en fonction des priorités repérées

Observer, écouter, expliciter.

Expliquer ses choix avec des mots simples compréhensibles par des enfants.

Rassurer les enfants

Gérer les conflits (entre enfants)

Analyser sa pratique.

Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVf	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	29/52

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8**

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Surveiller les enfants et leur environnement, les responsabiliser en fonction de leur âge et de leurs capacités afin de prévenir les situations dangereuses. En situation d'urgence, mettre en application les mesures de sécurité appropriées afin de pourvoir à la protection des enfants et de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce tout au long de la prestation, au domicile ou en extérieur.
En situation d'urgence, l'ADVF alerte les personnes compétentes.
L'ADVF s'adresse à sa hiérarchie, aux personnes qualifiées et/ou aux services compétents s'il (elle) observe ou pressent des mises en danger de l'enfant qui dépassent sa compétence.

Critères de performance

Les causes possibles d'accidents de la vie courante sont repérées.
Les éventuels dangers et la manière de les éviter sont expliqués aux enfants en fonction de leur âge
La surveillance des enfants est mise en œuvre de façon adaptée
Les consignes d'urgence sont connues
Les interlocuteurs compétents sont identifiés.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et de ses limites de compétences.
Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant
Connaissances du cadre légal de l'activité (déclaration d'accidents, etc.).
Connaissance des réseaux d'appui existants.
Connaissance des notions de base sur la protection de l'enfance et les droits des enfants
Connaissance des principales situations d'urgence et des différents types de risques, de leur prévention et conduites à tenir
Connaissance des maladies infantiles et de la surveillance d'un enfant malade (hyperthermie, etc.)
Connaissance des principes d'ergonomie et de gestes et postures

Observer les enfants et leur comportement afin de prévenir les risques.
Savoir repérer des changements de comportement, des signes de maltraitance
Les dangers et conduites à tenir sont expliqués.
Porter un enfant en respectant les postures adaptées.
Traiter les petits incidents (plaies superficielles, bosses, etc.).
Mettre en œuvre des consignes d'alerte (connaissance des numéros d'urgence)
Savoir repérer des changements de comportement et les signes de maltraitance

Rassurer les enfants en cas d'angoisses, de chagrins ou de vécus difficiles.
Ecouter et dialoguer avec les enfants.
Savoir alerter de manière adaptée

Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet, minitel).

Analyser sa pratique

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	31/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Saisir les opportunités d'éveil et d'apprentissage des enfants, tout au long de leurs activités habituelles, afin d'encourager leur autonomie et leur permettre de s'épanouir dans leur environnement familial et social.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée tout au long de l'intervention, au domicile comme à l'extérieur en continuité et en complémentarité des parents. Les conditions d'exercice varient en fonction du nombre d'enfants, des moyens mis à disposition, des différents contextes socio-économiques et culturels.

Critères de performance

Les sollicitations et les responsabilités sont adaptées aux capacités de l'enfant.
Les enfants sont écoutés et valorisés dans leurs apprentissages.
Les principes éducatifs et consignes des parents sont respectés

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant
Connaissance des besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant.
Connaissances du développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même : son corps, ses ressentis).
Connaissances sur l'acquisition de la propreté, les rapports de l'enfant à la nourriture, la socialisation.
Connaissances de la place du jeu dans le développement de l'enfant.
Connaissances sur les conduites d'agressivité
Connaissances des différents types de jeux et activités en fonction de l'âge de l'enfant.

Mettre en place les conditions favorables au travail scolaire.
Responsabiliser l'enfant, faire preuve de fermeté quand c'est nécessaire.
Sans prendre en charge le soutien scolaire, l'ADVDF veille à ce que l'enfant fasse ses devoirs.

Ecouter les enfants et dialoguer avec eux.
Se montrer disponible pour chaque enfant.
Respecter les références culturelles et cultuelles de la famille et ses principes éducatifs.

Aider en gardant une distance professionnelle.

Analyser sa pratique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVDF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	33/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillement, des repas

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Accomplir les gestes techniques ou guider les enfants selon leur âge dans la toilette, l'habillement, les levers et couchers et les repas en prenant en compte les attentes et consignes parentales et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce à des moments particuliers de la journée. Les conditions d'exercice varient selon l'âge et le nombre des enfants, la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, les habitudes familiales et attentes spécifiques.

Critères de performance

Les consignes des parents et les habitudes familiales sont respectées
Les indications données aux jeunes enfants pour les guider sont adaptées.
Les gestes techniques sont réalisés méthodiquement et dans des conditions de sécurité et d'hygiène rigoureuses.
Les matériels et produits utilisés sont adaptés à la situation de l'enfant
Les repas proposés sont équilibrés et adaptés aux goûts, à l'appétit et aux restrictions alimentaires de l'enfant.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant
Connaissance des besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant.
Connaissances du développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même : son corps, ses ressentis).
Connaissances sur l'acquisition de la propreté, les rapports de l'enfant à la nourriture, la socialisation.
Connaissance des troubles alimentaires, les allergies, la diversification alimentaire, les notions de diététique, les régimes particuliers.
Connaissances de l'évolution du comportement de l'enfant par rapport au corps, à la nudité.
Connaissance des matériels et équipements (stérilisateur, ...)
Connaissance des techniques de mobilisation.

Préparer les activités.
Respecter les rites et manières de faire de la famille.
Composer des menus adaptés à l'enfant.
Installer l'enfant à table, l'aider à manger.
Gérer les comportements alimentaires
Créer un environnement favorable au sommeil.
Changer et laver un bébé, préparer un bain, accompagner la toilette d'un enfant.
Respecter la pudeur des enfants

Garder une distance professionnelle.
Communiquer et dialoguer avec les enfants.

S'auto-évaluer
Analyser sa pratique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	35/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Etablir une relation professionnelle lors des interventions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Echanger avec la personne afin de définir ensemble le cadre de l'intervention (nature, durée, locaux, produits, équipements, souhaits et consignes particulières, etc.) et établir une communication professionnelle de qualité. Transmettre à la personne, des informations sur l'intervention effectuée oralement ou par écrit pour assurer la continuité de service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce lors de la prise de contact avec la personne puis lors de chaque arrivée et chaque départ. La relation professionnelle de qualité reste présente pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice peuvent varier en fonction de la présence de la personne aidée, et de la présence d'autres intervenants (infirmière,...).

Critères de performance

Le contexte de la personne est pris en compte.
Les attentes, habitudes, goûts et niveaux d'exigence sont identifiés.
Les lieux, les équipements, les moyens sont repérés.
Les consignes sont comprises et reformulées.
La prestation est évaluée avec la personne aidée dans une démarche de qualité.
Les informations nécessaires sont transmises en fin d'intervention, à l'oral ou par écrit.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites de compétences
Notions relatives des aides financières pour les tâches ménagères.
Connaissance de la prévention des risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux, routiers
Connaissance des techniques de base de la communication (verbale et non verbale).
Connaissance des techniques de base de la communication écrite
Connaissance dans les techniques de recueil d'information

Négocier dans le cadre de ses attributions

Prendre en compte en début d'intervention, les consignes transmises directement par la personne ou par écrit en cas d'absence et le cadre de vie de la personne.

Evaluer son travail en fin d'intervention dans une démarche de qualité.

Rendre compte à la personne oralement ou par écrit en son absence (réapprovisionnement à prévoir, etc.).

Instaurer une relation professionnelle positive (écoute active, empathie) avec les différents interlocuteurs (personne, entourage, autres professionnels)

Respecter les références culturelles et culturelles de la personne.

Respecter les règles de discrétion professionnelle.

Accepter la différence dans les façons de voir et de faire et s'adapter aux habitudes de la personne.

Auto-évaluer sa prestation

Analyser sa pratique

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	37/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Organiser avec la personne les tâches domestiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Définir et hiérarchiser les différentes tâches à effectuer en accord avec la personne et compte tenu du contexte, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce essentiellement au début de la prestation. Les conditions d'exercice peuvent varier en fonction de la présence ou non de la personne aidée, et de la présence d'autres intervenants (infirmière, etc.). L'organisation sera adaptée si la personne souhaite participer aux activités.

Critères de performance

L'organisation du travail est définie en accord avec la personne aidée et de la présence ou non d'autres intervenants.

La planification est rationnelle et permet une économie de gestes et de moyens (développement durable).

Les tâches sont préparées (espace aménagé, matériel et produits rassemblés, etc.).

L'ensemble des tâches prévues pour la prestation est réalisé dans le temps alloué.

La remise en état des lieux est assurée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance de la prévention des risques physiques, biologiques, routiers

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Connaissance des principes du développement durable

Evaluer les durées de réalisation des tâches

Planifier son travail en s'adaptant aux demandes et besoins de la personne dans le cadre contractuel.

Veiller à l'avancée de son travail pour atteindre le niveau de qualité attendu.

Réajuster la prestation si nécessaire.

Ranger les produits et équipements utilisés

Observer – écouter – dialoguer – expliciter

Faire preuve de discrétion

Prendre en compte les souhaits et habitudes de la personne.

Auto-évaluer sa prestation

Analyser sa pratique

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	39/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 13

Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Observer l'environnement afin d'anticiper les risques d'accidents et maladies professionnelles et alerter.
Pour chaque opération effectuée, mettre en œuvre les gestes professionnels d'hygiène et de sécurité afin de préserver sa santé et celle de la personne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne durant toute l'intervention. Le contexte varie en fonction de l'état des équipements, des produits d'entretien mis à disposition, des aménagements plus ou moins pratiques du domicile. L'ADVF transmet toute information pertinente relevant de la sécurité au travail, à l'interlocuteur compétent : la personne, le responsable d'entreprise et/ou autre professionnel.

Critères de performance

Les risques d'incidents ou d'accidents pour soi et les personnes sont identifiés.
Les mesures de prévention des risques d'incidents ou d'accidents proposées sont pertinentes.
Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention.
Les gestes d'hygiène et de sécurité sont appropriés à la situation
Les interlocuteurs compétents sont alertés dès que nécessaire.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et de ses limites de compétences.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité.
Connaissance des principes et règles de prévention.
Connaissances des principes d'ergonomie (principes biomécaniques et port de charges, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur, principales atteintes et pathologies, facteurs aggravants)
Connaissances des principes d'économie d'effort
Connaissance des risques domestiques et de ceux liés à l'activité physique
Connaissance des pictogrammes de danger
Connaissance des conduites à tenir (coupure des énergies et des fluides, évacuation ...) en cas de situations d'accident (incendie, fuites de fluides, etc.)
Connaissance des procédures d'alerte (n° d'urgence) et de transmission aux personnes relais

Observer l'environnement de travail.
Identifier les situations dangereuses liées aux activités professionnelles et au lieu de travail.
Prévenir les risques domestiques (contaminations, état des équipements, aménagement de son poste de travail, présence d'animaux, etc.).
Respecter les recommandations et/ou les notices d'emploi.
Mettre en œuvre les gestes et postures lors des lavages des sols, du port de charges ou lors de la réfection d'un lit.
Mettre en œuvre une procédure d'alerte.

Participer à l'information et à la remédiation des situations dangereuses.

Utiliser les outils de recherche d'information (téléphone, Internet, minitel).
Auto-évaluer sa prestation
Analyser sa pratique

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	41/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 14

Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Accomplir les tâches afin d'aider la personne dans l'entretien de son cadre de vie et dans la préparation de ses repas en prenant en compte ses attentes et besoins, goûts et manières de faire, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation. Les conditions d'exercice varient en fonction des attentes, des habitudes, des modes de vie de la personne. La personne peut souhaiter participer à la réalisation des tâches.

Critères de performance

Les goûts et habitudes de la personne sont respectés.
La présence de la personne est prise en compte.
La vie privée est respectée.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF, de ses limites de compétences.
Connaissance des enjeux affectifs de l'intervention au domicile des personnes

Tenir compte de la présence de la personne et l'associer aux tâches lorsqu'elle le souhaite.
Faire preuve de discrétion et de tact en particulier lorsque les personnes vivent difficilement l'intervention d'un tiers dans leur domicile.

Etre à l'écoute de la personne.
S'exprimer oralement dans un langage adapté.
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne.

Auto-évaluer sa prestation
Analyser sa pratique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	43/52

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 15

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Accomplir les tâches afin d'aider la personne dans l'entretien de son logement et de son linge, dans la préparation de ses repas et la réalisation des courses en prenant en compte ses attentes et besoins et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne et parfois à l'extérieur. Les conditions d'exercice varient selon la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, les moyens financiers, les habitudes et attentes de la personne. La personne peut souhaiter participer à la réalisation des tâches.

Critères de performance

Le service apporté est conforme aux attentes et besoins de la personne.
Les gestes et techniques sont adaptés à la situation.
L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi.
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées
Les repas proposés sont équilibrés et adaptés aux goûts, à l'appétit et aux restrictions alimentaires de la personne.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances des règles d'hygiène domestiques
Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (entretien du logement)
Connaissances de la prévention des risques chimiques et biologiques (chaîne du froid, dates de péremption, désinfection, gestion des eaux usées ...)
Connaissances des notions de diététique, des groupes d'aliments et des gammes d'aliments (surgelés, frais, demi-frais).
Connaissances des symboles des étiquettes des textiles et des modes d'entretien.
Connaissances des produits et du matériel d'entretien du linge
Connaissances des techniques d'entretien du linge, du nettoyage des sols et surfaces.
Connaissances des règles de base en calcul : 4 opérations, règle de trois et pourcentage, unités de mesure.
Connaissance sur le développement durable (économie des produits, respect des supports (matériaux et équipements), tri des déchets)

Utiliser les techniques de dépoussiérage, de nettoyage et de désinfection.
Respecter les dosages et temps d'action des modes d'emploi des produits
S'occuper du lavage à la main ou en machine, de la vaisselle et du linge et assurer le séchage, le repassage, en fonction du type de textile ainsi que le rangement tel que souhaité par la personne.
Effectuer des petits travaux simples de coutures à la main (ourlet, pose de bouton, etc.).
Effectuer les courses seul(e) ou avec la personne et rendre compte des dépenses effectuées.
Utiliser les techniques culinaires de base.
Réaliser à partir des ingrédients disponibles des menus simples et équilibrés en accord avec les goûts, les souhaits et les moyens de la personne.
Respecter la chaîne du froid et en veiller à l'état de fraîcheur des aliments.
Assurer le tri des déchets

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	45/52

Respecter les souhaits et habitudes de la personne.

Auto-évaluer sa prestation

Analyser sa pratique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	46/52

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Adopter une posture de services orientée vers la personne aidée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adapter sa prestation en fonction des souhaits et habitudes de la personne, au niveau d'exigence attendu dans le but d'apporter satisfaction, dans le respect du cadre de son intervention dans un esprit éthique et déontologique. Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation.

Critères de performance

Les habitudes, goûts, souhaits du moment et niveaux d'exigence de la personne sont pris en compte. L'intimité du cadre de vie est respectée.
Le travail est conforme aux résultats attendus par la personne aidée.
Les actions sont organisées selon les attentes de la personne.

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer) et par écrit (renseigner le cahier de liaison)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dialoguer avec la personne aidée afin d'assurer une prestation de qualité tant au niveau relationnel que technique. En fin de prestation, dans certains cas, rendre compte par écrit de la prestation effectuée pour assurer une continuité de service.
Cette compétence varie selon que les spécificités de la personne aidée et ses handicaps éventuels (difficultés auditives, difficultés d'articulation, langage d'un enfant en bas âge, absence,...)

Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées par l'ADVF.
L'ADVF s'assure de la compréhension et de l'accord de la personne.
Le cahier de liaison est renseigné.

Organiser l'intervention en accord avec la personne ou les parents des enfants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au début de chaque intervention, identifier les différentes tâches à effectuer, leurs priorités en tenant compte des demandes et besoins de la personne ou de la famille, afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué.

Critères de performance

L'organisation du travail est définie en accord avec la personne aidée ou les parents.
Les tâches sont préparées (tenue professionnelle, espace aménagé, matériel rassemblé)
L'enchaînement des tâches est logique
Les besoins des personnes ou des enfants sont satisfaits dans les temps
Les imprévus sont pris en compte
La remise en état des lieux est assurée.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	47/52

Appliquer les règles de prévention et de sécurité au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Observer l'environnement de travail et adapter sa prestation selon les normes professionnelles, de façon à préserver la santé et la sécurité des personnes y compris de lui(elle)-même, à sécuriser les lieux et à maintenir les équipements en bon état de fonctionnement.

Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation, au domicile ou au dehors.

Critères de performance

Les gestes professionnels respectent les normes de protection de la santé des personnes et de l'environnement.

S'auto-évaluer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Comparer les réalisations effectuées (actes ou tâches) avec celles qui étaient prévues en début de prestation afin d'informer la personne, des éventuels écarts et définir avec elle le contenu de l'intervention suivante. Cette compétence s'exerce à la fin de la prestation de façon réflexive avant de rendre compte à la personne.

Critères de performance

L'ADVF analyse la prestation effectuée et repère les écarts avec ce qui était prévu.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	48/52

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADV F	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	49/52

Savoirs

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir faire technique

Le savoir faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir faire.

Savoir faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADV	TP-00391	REAC	05	20/09/2011	20/09/2011	50/52

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

